



CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PLATEFORME ÉLECTORALE FQM 2026

POURSUIVRE LES ACTIONS LOCALES DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La mise sur pied du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) par le gouvernement du Québec, à la suite des demandes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), a marqué une étape importante dans la volonté de **doter toutes les MRC du Québec d'un plan climat, et ultimement, de renforcer la capacité d'adaptation des communautés face aux conséquences des changements climatiques.**

Grâce à ce programme, d'ici 2027, toutes les MRC disposeront d'un plan climat complet, fondé sur des données locales, des cibles réalistes et des actions prioritaires pour renforcer la résilience de leur territoire. La mise en œuvre de ces plans doit rester une priorité nationale.

Dans un contexte de finances publiques limitées, ces démarches territoriales constituent un levier stratégique essentiel pour orienter les investissements vers les initiatives les plus structurantes. **Planifier en amont demeure la façon la plus efficace de protéger les citoyen(ne)s et les actifs publics, tout en facilitant grandement la prise de décision.**

À cet effet, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) confirme qu'**investir pour l'adaptation est rentable, certaines estimations montrant des bénéfices économiques allant de 2 à 10 dollars pour chaque dollar investi.**

Le programme ATCL est doté d'une enveloppe de 483 millions de dollars sur cinq ans. Cette somme provient du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) dont les revenus proviennent principalement du marché du carbone. Or, après la phase de planification, la mise en œuvre des plans climat de toutes les MRC du Québec nécessitera une somme supérieure à 100 millions de dollars par année.



La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

Garantir la pérennité du programme ATCL et, à court terme, le maintien de l'enveloppe de 483 millions de dollars sur cinq ans, et œuvrer activement à bonifier celle-ci afin de permettre aux MRC de réaliser l'ensemble des actions inscrites dans leurs plans climat.